

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2015

Le vingt-six octobre deux mil quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Pierre TAVERNIER, Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Danièle MATHIEU, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, François DESTORS, Philippe JAMBON et Pierre-Yves PELLE-BOUDON.

Absente excusée : Stéphanie LIEY

Secrétaire de séance : Murielle LAROCLETTE

## Informations de Monsieur le Maire

Suite à la réunion du 7 septembre 2015 :

- Nous sommes toujours en attente du compte rendu de la visite faite par ERDF concernant le problème électrique au hameau des Jonnets. M. PELLE-BOUDON, 2<sup>ème</sup>adjoint, se charge de prendre contact avec notre interlocuteur chez ERDF.
- Le Comité des Fêtes a accepté de prendre en charge le prêt de tables mise à disposition des habitants de la Commune. Le matériel prêté étant vétuste, le Conseil Municipal valide la commande de 10 nouveaux ensembles – tables + bancs
- La mutuelle groupée mise en place sur les quatre communes, Jullié, Juliéna, Emeringes et Cenves rencontre un beau succès. De nouvelles permanences vont être proposées.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

## GÎTES

Monsieur le Maire explique que la commission des gîtes propose une augmentation des tarifs pour 2016 de 4 % (arrondi à l'euro supérieur) sur la location forfait week-end (samedi matin au dimanche soir) pour chaque gîte, de 13.5 % (arrondi à l'euro supérieur) sur la location forfait 2 nuitées (vendredi soir au dimanche soir) pour chaque gîte. Elle propose également une augmentation du forfait ménage à 180 € pour le gîte de 40, le forfait ménage pour les autres gîtes n'est pas modifié. Est exclu de cette augmentation : le tarif de la nuit étape, le tarif location de la salle principale et du forfait ménage s'y rapportant, le tarif de location des chambres louées en annexe des gîtes.

Elle suggère la création d'un forfait semaine (du samedi au dimanche semaine suivante) pour le gîte de 40. Elle propose un tarif de 3 300 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les tarifs des gîtes comme suit,

➤ **Gîte 40 lits :**

Samedi matin au dimanche soir :

**790.00 €**

Vendredi au dimanche soir :

**1123.00 €**

Nuit supplémentaire	<b>562.00 €</b>
Forfait semaine (samedi /dimanche semaine suivante)	<b>3300.00 €</b>

➤ **Gîte 40 lits – forfait 28 personnes (location en semaine)**

Forfait 32 h – arrivée jour J matin / départ jour J+1 fin d'après-midi  
**623.00 €**

Forfait 2 nuits – arrivée jour J fin d'après-midi / départ jour J +2 fin d'après-midi  
**913.00 €**

Nuit supplémentaire **457.00 €**

Le forfait ménage passe à **180** euros

➤ **Gîte 12 lits :**

Samedi matin au dimanche soir : **247.00 €**

Vendredi au dimanche soir : **365.00 €**

Nuit supplémentaire **183.00 €**

Le forfait ménage reste à **68.00** euros

➤ **Gîte 4 lits :**

Samedi matin au dimanche soir : **74.00 €**

Vendredi au dimanche soir : **116.00 €**

Nuit supplémentaire **58.00 €**

Le forfait ménage reste à **29.00** euros

- **DECIDE** de conserver le forfait 12 pers. accueillies dans le gîte de 40 couchages (uniquement en semaine et selon les disponibilités).

➤ **Gîte 40 lits – forfait 12 personnes**

(2 chambres de 2 couchages/2chambres de 4 couchages - les autres chambres seront inaccessibles)

Forfait 32 h – arrivée jour J matin / départ jour J+1 fin d'après-midi  
**247.00 €**

Forfait 2 nuits – arrivée jour J fin d'après-midi / départ jour J +2 fin d'après-midi  
**365.00 €**

Nuit supplémentaire **183.00 €**

Le forfait ménage passe à **180** euros

- **DECIDE** de maintenir le tarif pour la location en nuit étape pour toute l'année :

➤ **Tarif des locations en étape : \* 16 € la nuit**

- **DECIDE** de maintenir le tarif de location de la salle principale du gîte 40 lits et du forfait ménage

➤ **Salle Principale Gîte 40 lits : de 8h à 20h : 210.00 €**

Le forfait ménage est de **69** euros

- **DECIDE** de maintenir le tarif de location des chambres en annexe des gîtes :

→ 1 personne **25 €/nuit**

→ 2 personnes **40 €/nuit**

- **DECIDE** de maintenir le montant des cautions comme suit :

➤ Gîte 40 lits :	<b>500 €</b>
➤ Gîte 12 lits :	<b>250 €</b>
➤ Gîte 4 lits :	<b>100 €</b>

- **DECIDE** de ne pas modifier la remise de 6 % sur la location simultanée de tous les gîtes.
- **DECIDE** de ne pas modifier la remise de 20 % sur le montant total du séjour pour toutes locations d'une durée supérieure à 2 semaines.
- **PRECISE** que ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Monsieur le Maire explique qu'en mars 2014 suite aux intempéries survenues courant décembre 2013, l'ancienne équipe municipale avait accordé une remise de 30 % sur une prochaine location aux personnes présentes dans le gîte de 40 du 24 au 27 décembre pour palier le préjudice subi lors de la réservation. Il propose de valider cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **ACCEPTE** d'accorder une remise de 30 % sur le prix de location du gîte de 40
- **PRECISE** que le tarif appliqué sera exceptionnel et uniquement sur cette location.

## **Ecole**

Le temps de travail de l'agent en charge de l'accompagnement des enfants dans le transport scolaire va être augmenté. Cette régularisation sera faite suite aux horaires de ramassage donnés par la société de transports : 8h25 le matin / 16h37 le soir – lundi, mardi, jeudi, vendredi  
8h25 le matin / 12h02 le midi – mercredi

La municipalité se pose des questions quant à l'effectif de nos écoles sur les prochaines années. En effet, l'installation de jeunes couples avec enfants se raréfie et la proximité de notre village de communes de Saône et Loire fait que de nombreux parents privilégient la scolarité dans des communes voisines.

Une réflexion va être menée sur les possibilités de construction sur notre commune. Si vous êtes propriétaires de parcelles n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie, celle-ci peut vous aider à faire les démarches auprès des organismes concernés afin de savoir si vos terrains peuvent être constructibles.

La Commune va, quant à elle, poursuivre la réflexion sur cette question.  
Des travaux de plomberie vont être réalisés.

## **Amendes de police**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier nous informant qu'une somme a été attribuée à notre Commune pour le dossier amendes de police 2015. Nous recevrons prochainement une notification officielle.

## **Plan pluriannuel**

Monsieur le Maire fait part de notifications de paiement d'acompte de subvention concernant des travaux réalisés dans les gîtes ainsi qu'à l'aire de loisirs.

Il propose au Conseil Municipal de réfléchir aux opérations envisageables pour un prochain plan pluriannuel. Il prévoit prochainement une rencontre avec le Département pour une première approche sur ce sujet qui devra prendre en compte les questions d'assainissement, d'efficacité énergétique de nos bâtiments et de rénovation des gîtes communaux.

## **Forêt**

Monsieur le Maire et Frédéric Dénuelle, conseiller en charge de la forêt sur la Commune ont rencontré différents interlocuteurs (Centre Régional de la Propriété Forestière, charte forestière du beaujolais vert, Coforêt) qui ont sollicité la Commune pour un projet de création de route forestière des Grandes Terres-Prémecin. Ce projet présente un intérêt économique qui valorisera notre territoire. Une estimation du coût des travaux a été réalisée. Celle-ci s'élève à 60 000 € si la commune accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, celui-ci pourrait être subventionné à 80 %. Le reste à charge serait à répartir entre les propriétaires concernés avec une éventuelle participation de la Commune.

Un tour de table est fait. Les conseillers donnent un avis favorable à l'engagement de la Commune si le financement du projet est bouclé dans les conditions annoncées et si le C.R.P.F. obtient l'accord des propriétaires concernés.

## **Eclairage public**

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers reçus en mairie concernant l'éclairage public. Courant septembre 2015, plusieurs vols ont été commis sur le hameau de Vieux Château et les administrés présentent leurs mécontentements quant à la coupure de certains lampadaires.

Le Conseil Municipal rappelle, d'une part, qu'avant de prendre la décision de réduire l'éclairage public pour des motifs économiques et écologiques, il a effectué des recherches pour savoir si une réduction de l'éclairage public présentait un risque en matière de sécurité. Ces recherches ont amené à la conclusion qu'aucun lien ne pouvait être établi en ce sens en l'état actuel des études qui toutes rappellent que 85 % des vols recensés sont commis en plein jour.

D'autre part, le Conseil Municipal rappelle que bon nombre de hameaux de Cenves ne sont pas éclairés du tout ou bénéficient d'un éclairage bien moindre que celui de Vieux-Château aujourd'hui. On n'y recense pas plus de cambriolage nocturne pour autant.

Le Conseil Municipal constate également que le jour où le vol a été commis à Vieux-Château, un habitant a lui aussi été victime d'un vol alors que l'entrée de sa maison est située sous un lampadaire en fonctionnement. L'éclairage puissant à cet endroit n'a donc pas dissuadé les voleurs.

En conclusion, le Conseil Municipal déclare qu'il ne reviendra pas sur la décision qu'il a prise de réduire par deux le nombre de lampadaires actifs sur la commune.

## **Terrain**

Un arrêté de circulation a été mis en place au hameau « les Molliers » afin de sécuriser les voies se trouvant à proximité du bâtiment en état de ruine. Nous n'arrivons pas à déterminer les propriétaires de cette parcelle ce qui rend le dossier administratif très complexe.

Des courriers vont être rédigés à divers services pour connaître la suite à donner.

## **Décisions modificatives – Virements de crédits**

Sans objet

## **Questions diverses**

### *Schéma de mutualisation*

Suite à la loi NOTR, adoptée le 7 août 2015, chaque Président de Communauté de Communes doit établir un schéma de mutualisation.

Celui de la C.C.S.B. a été établi et est présenté au Conseil Municipal pour avis. Les conseillers municipaux se donnent un temps de lecture et de réflexion avant d'approuver ce projet.

Dans le cadre de cette mutualisation et afin de réduire les coûts financiers au sein des collectivités, plusieurs dossiers sont en cours d'étude au niveau de la Communauté de Communes Saône Beaujolais :

- Gestion des photocopieurs
- Contrôle des E.R.P.
- Contrôle des extincteurs

### *Villages d'accueil*

Lecture est faite d'une invitation à la première rencontre « villages d'accueil » pour les communes de la C.C.S.B.

Elle aura lieu le mardi 15 décembre 2015 à la salle des fêtes de Vauxrenard. Monsieur le Maire et deux conseillers seront présents.

### *Randonnée*

Monsieur le Maire donne lecture de l'association « les 2 roches » nous remerciant pour notre aide lors de la randonnée organisée le dimanche 27 septembre.

### *Espaces verts*

Un agenda concernant les travaux d'extérieur (taille, plantation, nettoyage..) a été mis en place par Stéphanie Liey, conseillère

### *Bulletin municipal*

La trame du prochain bulletin municipal a été définie et des réunions auront lieu prochainement.

Fin de la réunion à 22h00